



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Eure-et-Loir

NOS OFFRES AUX PARTENAIRES





03 CARTE D'IDENTITÉ DE LA CPAM



04 L'OFFRE DE PRÉVENTION

- M'T DENTS - 04
- DÉPISTAGE DES CANCERS - 05
- VACCINATION - 06
- ATELIERS MATERNITÉ - 07
- FINANCEMENT DE PROJETS PRÉVENTION - 07



08 LES SERVICES EN SANTÉ

- SOPHIA - 08
- PRADO - 09



10 ACCOMPAGNEMENT ET ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS

- L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE - 10
- LA MISSION ACCOMPAGNEMENT SANTÉ - 11
- LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE - 11
- L'AIDE MÉDICALE DE L'ETAT - 12
- L'EXAMEN DE PRÉVENTION SANTÉ - 13
- LE SERVICE SOCIAL DE L'ASSURANCE MALADIE - 14



15 LES SERVICES EN LIGNE DE L'ASSURANCE MALADIE

- COMPTE AMELI - 15
- MON ESPACE SANTÉ - 15
- AUTRES SERVICES EN LIGNE - 15

CARTE D'IDENTITÉ DE LA CPAM



La CPAM d'Eure-et-Loir couvre environ 410 000 bénéficiaires (au 1^{er} janvier 2021). A travers les différentes prestations qu'elle octroie pour des événements liés à la maladie, la maternité ou les accidents du travail et maladies professionnelles, elle a versé plus d'un milliard d'euros aux assurés euréliens en 2020.



La CPAM d'Eure-et-Loir est présente sur l'ensemble du département, à travers plusieurs points d'accueil (conseillers, bornes multi-services, ...) à :

- . Chartres,
- . Dreux,
- . Lucé,
- . Châteaudun,
- . Nogent-le-Rotrou.

Pour nous écrire, une seule adresse postale :

11 rue du Docteur André Haye
28000 Chartres

La CPAM accueille le public de 8 h 30 à 17 h 00 sur ses sites de Chartres et Dreux, et sur RDV uniquement sur les sites de Lucé, Châteaudun et Nogent-le-Rotrou.

6 bornes multi-services sont également disponibles pour réaliser des démarches en autonomie, dont 2 accessibles en dehors de nos horaires d'ouverture à Chartres et Lucé.

Pour des situations nécessitant un temps d'échange plus long, la CPAM propose des RDV attentionnés en accueil ou par téléphone, comme par exemple, pour des démarches en lien avec l'invalidité, la perte d'un proche, une première affiliation...

CONTACTS

La prise de RDV s'effectue :

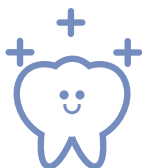
- Sur le compte ameli,
- Ou par sms au 06 63 30 10 95.

L'OFFRE DE PRÉVENTION



UN EXAMEN BUCCO-DENTAIRE
OFFERT PAR L'ASSURANCE MALADIE,
CHEZ UN DENTISTE CHOISI PAR LE
PATIENT, POUR :

- > Les enfants et les jeunes tous les 3 ans, entre 3 et 24 ans
- > Les femmes enceintes après le 4^e mois de grossesse



EN PRATIQUE :

L'Assurance Maladie envoie une invitation à la personne concernée, qui peut prendre RDV avec le dentiste de son choix. Les soins nécessaires suite au bilan effectué sont également pris en charge à 100%, sans avance de frais.

INFOS PARTENAIRES :

Pour promouvoir ce dispositif, la CPAM organise notamment des stands d'information ludiques et des séances d'information et de dépistage en milieu scolaire, dans les classes de grande section, de maternelle et CP classées en zone REP ou REP+, en partenariat avec l'UFSBD 28.



CONTACT

prevention.cpam-eure-et-loir@assurance-maladie.fr



EN COLLABORATION AVEC LE CENTRE DE COORDINATION DES DÉPISTAGES (CRDC-CVL), L'ASSURANCE MALADIE DÉPLOIE 3 PROGRAMMES DE DÉPISTAGE ORGANISÉS DES CANCERS :

CANCER DU SEIN

Une mammographie est proposée tous les 2 ans, pour les femmes de 50 à 74 ans, chez le radiologue de leur choix.

CANCER COLORECTAL

Un test de dépistage à retirer chez son médecin traitant lors d'une consultation et à réaliser chez soi, pour les hommes et les femmes de 50 à 74 ans.

CANCER DU COL DE L'UTÉRUS

Un frottis de dépistage à réaliser tous les 3 ans entre 25 et 30 ans après 2 examens normaux, puis tous les 5 ans jusqu'à 65 ans. Le frottis peut être réalisé par un médecin généraliste, un gynécologue, une sage-femme, ou encore en laboratoire. L'analyse du frottis est prise en charge à 100% sans avance de frais ; la consultation et l'acte de prélèvement sont payés par la patiente et pris en charge dans les conditions habituelles de remboursement.



EN PRATIQUE :

Le centre de coordination des dépistages envoie une invitation aux personnes concernées, qui prend RDV avec le professionnel de santé de son choix. Pour le frottis, les invitations sont envoyées uniquement aux personnes n'ayant pas fait le test récemment, mais l'assuré peut bénéficier de l'examen dans les mêmes

conditions sans attendre le courrier.

INFOS PARTENAIRES :

Pour promouvoir ces dispositifs, la CPAM organise des campagnes de communication ciblées et des stands d'information. Le Centre d'Examens de Santé de la CPAM, peut aussi réaliser un frottis à l'occasion d'un bilan de santé.



CONTACT

prevention.cpam-eure-et-loir@assurance-maladie.fr

VACCINATION



Vaccination : êtes-vous à jour ?

calendrier simplifié des vaccinations

Âge approprié	Vaccinations obligatoires pour les nourrissons							6 ans	11-15 ans	14 ans	25 ans	45 ans	65 ans et +*
	1 mois	2 mois	4 mois	5 mois	11 mois	12 mois	16-18 mois						
BCG	■												
Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite		■	■	■	■	■		■	■		■	■	Tous les 10 ans
Coqueluche			■	■				■	■				
Haemophilus influenzae de type b (HIB)			■	■									
Hépatite B		■	■			■							
Pneumocoque		■	■		■								
Méningocoque C				■			■						
Rougeole-Oreillons-Rubéole							■	■					
Papillomavirus humain (HPV)								■	■				
Grippe													Tous les ans
Zona													

DE NOMBREUX VACCINS SONT À RÉALISER DÈS L'ENFANCE, AVEC DES RAPPELS NÉCESSAIRES TOUT AU LONG DE LA VIE !

Le calendrier des vaccinations et des rappels peut être consulté sur le site : <https://vaccination-info-service.fr/>

ZOOM SUR LA VACCINATION ANTIGRIPPALE :

Tous les ans, une campagne de vaccination contre la grippe saisonnière est organisée à l'automne.

EN PRATIQUE :

L'Assurance Maladie envoie un bon de prise en charge aux personnes éligibles pour une prise en charge à 100% : les personnes âgées de 65 ans et plus, les femmes enceintes, les personnes souffrant de certaines maladies chroniques, ou en situation d'obésité, les professionnels de santé, et l'entourage des nourrissons de moins de 6 mois à risque de complication grave de la grippe et des personnes immunodéprimées. Les professionnels de santé peuvent rééditer un bon de prise en charge si la personne ne l'a

pas reçu ou l'a égaré et qu'elle est éligible. La vaccination peut être réalisée :

- > Par un médecin, une sage-femme, un infirmier, ou un pharmacien pour les personnes majeures
- > Par un médecin, une sage-femme, ou un infirmier pour les personnes mineures.

INFOS PARTENAIRES :

Pour promouvoir ce dispositif, la CPAM organise des campagnes de communication ciblées et met à disposition de la documentation.



CONTACT

prevention.cpam-eure-et-loir@assurance-maladie.fr



ATELIERS MATERNITÉ



La CPAM organise des ateliers d'information à destination des femmes enceintes, pour les renseigner sur leurs droits pendant cette période particulière, et les sensibiliser aux bons réflexes santé à adopter.

Ces ateliers associent différents intervenants pour avoir des informations complémentaires autour de la maternité (CAF, professionnels de santé).

EN PRATIQUE :

Lorsqu'elles font leur déclaration de grossesse à l'Assurance Maladie, les futures mamans reçoivent le calendrier des ateliers et peuvent s'y inscrire. Plusieurs créneaux sont proposés dans la semaine.

INFOS PARTENAIRES :

Si vous souhaitez relayer cette offre aux femmes enceintes que vous rencontrez, n'hésitez pas à nous contacter pour que nous vous communiquions nos prochaines dates.



CONTACT

prevention.cpam-eure-et-loir@assurance-maladie.fr

FINANCEMENT DE PROJETS PRÉVENTION

L'Assurance Maladie peut financer des projets en matière de prévention, soit dans le cadre d'appels d'offres qu'elle diffuse, soit sur des demandes particulières.



EN PRATIQUE :

Si vous avez un projet en prévention que vous souhaitez financer, vous pouvez nous contacter pour faire une demande directe, ou répondre aux appels à projets que nous diffusons, en nous renvoyant le dossier de demande de financement complété.

INFOS PARTENAIRES :

Les projets que nous finançons portent notamment sur les thématiques suivantes : dépistages des cancers, relai de la semaine de la vaccination, vaccination contre la grippe, actions Moi(s) sans tabac, prévention du surpoids de l'enfant, santé sexuelle (contraception, IST, VIH), santé des jeunes de 16 à 25 ans (conduites addictives, vie affective et sexuelle, nutrition, santé mentale).



CONTACT

prevention.cpam-eure-et-loir@assurance-maladie.fr

LES SERVICES EN SANTÉ



Le service d'accompagnement pour
mieux vivre avec une maladie chronique.

SOPHIA : LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DES MALADES CHRONIQUES

L'Assurance Maladie a créé le service d'accompagnement SOPHIA pour aider les personnes ayant une maladie chronique à mieux vivre au quotidien, et à limiter les risques de complications. Ce service s'adresse aux personnes majeures diabétiques ou asthmatiques.



EN PRATIQUE :

Il s'agit d'un service proposé à titre gratuit, sans engagement et sans incidence sur le niveau de remboursement des soins. L'Assurance Maladie invite par courrier les personnes concernées à en bénéficier. Le médecin traitant peut également inscrire directement ses patients avec leur accord. Concrètement, le service SOPHIA propose aux patients adhérents le soutien d'un infirmier-conseiller en santé par téléphone, et l'envoi régulier

de supports d'information (journal des adhérents, fiches repères sur la maladie, documentation ciblée sur les examens recommandés), ainsi que l'accès à un site internet avec un espace personnel et de coaching en ligne.

INFOS PARTENAIRES :

Pour promouvoir ce dispositif, la CPAM organise des campagnes de communication ciblées et met à disposition de la documentation.



CONTACT

prado.cpam-eure-et-loir@assurance-maladie.fr



PRADO : LE PROGRAMME DE RETOUR À DOMICILE APRÈS HOSPITALISATION

PRADO est un service offert par l'Assurance Maladie qui permet d'organiser le suivi des patients en ville, à leur retour à domicile après une hospitalisation. Il peut s'agir d'une hospitalisation pour un accouchement, une intervention chirurgicale, une insuffisance cardiaque, une BPCO (Broncho-Pneumopathie Chronique Obstructive), ou pour une personne de plus de 75 ans, qu'elle qu'en soit la raison.



EN PRATIQUE :

Sur l'accord de l'équipe médicale de l'établissement et de l'assuré, un conseiller de l'Assurance Maladie organise les premiers rendez-vous du patient avec les professionnels de santé libéraux qui vont assurer le suivi et les soins utiles dès la sortie de l'hôpital (médecins généralistes, spécialistes, sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers etc. selon les

besoins identifiés par l'équipe hospitalière). Une aide-ménagère et/ou un portage de repas peuvent également être organisés si nécessaire, en lien avec le service social de l'établissement et/ou de l'Assurance Maladie.

INFOS PARTENAIRES :

Pour promouvoir ce dispositif, la CPAM met à disposition de la documentation.



CONTACT

prado.cpam-eure-et-loir@assurance-maladie.fr

ACCOMPAGNEMENT ET ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS



L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Sous conditions de ressources, la CPAM peut aider des assurés en difficultés financières à faire face à des dépenses de santé.

Il peut s'agir de dépenses relatives à l'optique, le dentaire, les aides ménagères liées au handicap ou dans le cadre d'une sortie d'hospitalisation, les tickets modérateurs, les forfaits journaliers, les séances de psychomotricité ou de psychologie/psychothérapie, les prothèses auditives...

Cette liste n'est pas exhaustive. Vous pouvez retrouver les informations sur : <https://www.ameli.fr/eure-et-loir/assure/remboursements/cmu-aides-financieres>



EN PRATIQUE :

Toute demande d'aide devra être adressée, de préférence avant d'effectuer la dépense, accompagnée du formulaire de demande, à l'adresse ci-dessous.

INFOS PARTENAIRES :

Si vous souhaitez récupérer des exemplaires du formulaire de demande, de la documentation ou si vous avez besoin d'informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter.

CONTACT

pads-cpam281.cpam-eure-et-loir@assurance-maladie.fr



LA MISSION ACCOMPAGNEMENT SANTÉ (MAS)

La Mission Accompagnement Santé a pour objectif de coordonner, organiser et réaliser l'accompagnement d'assurés dans le cadre :

- > De difficultés d'accès aux droits.
- > De renoncements ou difficultés d'accès aux

soins (financière, géographique, temporelle, handicap...).

- > De fragilité face au numérique.

L'orientation vers le Service Social de l'Assurance Maladie suppose une fragilité sociale complexe.

EN PRATIQUE :

Les conseillers Mission Accompagnement Santé de la CPAM, grâce aux signalements qui leur sont faits, contactent les assurés pour les accompagner dans leurs démarches. N'importe quel acteur peut les saisir d'une situation particulière (CCAS, professionnel de santé, mission locale, services sociaux...).

Toute demande d'accompagnement pour un assuré doit être envoyée à l'adresse

ci-dessous, accompagnée du formulaire de saisine.

INFOS PARTENAIRES :

Si vous souhaitez récupérer des exemplaires du formulaire de saisine, de la documentation ou si vous avez besoin d'informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter.

CONTACT

MAS28.cpam-eure-et-loir@assurance-maladie.fr

LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE (C2S)

Grâce à ce dispositif, les dépenses de santé sont prises en charge par les organismes d'Assurance Maladie et/ou l'organisme

gestionnaire de la Complémentaire santé que l'assuré choisit dans ce cadre.

EN PRATIQUE :

La C2S s'adresse à des personnes ayant des ressources légèrement en-dessous du seuil de pauvreté. Les personnes couvertes par la C2S n'avancent pas de frais la plupart du temps, et ne peuvent pas se voir appliquer de dépassements d'honoraires. Un simulateur de droits peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.ameli.fr/simulateur-droits>

La demande de C2S peut être réalisée directement via le compte ameli.fr, selon les conditions de ressources.

Une demande papier C2S peut être adressée via le formulaire adéquat à : pads-cpam281.cpam-eure-et-loir@assurance-maladie.fr, ou par courrier à la CPAM.

INFOS PARTENAIRES :

Si vous souhaitez récupérer des exemplaires du formulaire de demande, consultez le site ameli.fr, pour de la documentation ou si vous avez besoin d'informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter.

CONTACT

pads-cpam281.cpam-eure-et-loir@assurance-maladie.fr

L'AIDE MÉDICALE DE L'ÉTAT (AME)

L'aide médicale de l'Etat (AME) vise à permettre l'accès aux soins des personnes étrangères :

- > En situation irrégulière au regard de la législation sur l'entrée et le séjour des étrangers en France, depuis plus de 3 mois.
- > Résidant, effectivement, sur le territoire français de manière ininterrompue depuis plus de trois mois.

Attention : depuis décembre 2019, le demandeur d'AME doit se trouver en situation irrégulière pendant toute la durée du délai de 3 mois de résidence ininterrompue sur le territoire. Il n'est plus possible d'obtenir l'AME à la fin de validité d'un droit de séjour.

EN PRATIQUE :

Les bénéficiaires de l'AME ne disposent pas de carte Vitale et n'ont pas la qualité d'assurés sociaux.

L'AME donne droit à une prise en charge des frais de santé maladie-maternité dispensés tant en médecine de ville qu'à l'hôpital, ainsi qu'au forfait journalier hospitalier.

Pour une 1^{re} demande

Depuis juin 2021, les dossiers de 1^{res} demandes d'AME doivent être déposés en

main propre par le demandeur auprès :

- > De sa caisse de résidence
- > Des établissements France services habilités par les organismes d'Assurance Maladie
- > Des établissements de santé ou une PASS hospitalière.

Pour un renouvellement

Adresser les dossiers à l'adresse suivante : CPAM Eure-et-Loir, 11 rue du Docteur André Hays 28034 CHARTRES cedex.

CONTACT

Pour toute demande relative au suivi de la demande d'AME, vous pouvez vous adresser à : pads-cpam281.cpam-eure-et-loir@assurance-maladie.fr
Pour une demande d'ordre plus général, vous pouvez consulter notre site [ameli.fr](https://www.ameli.fr)





L'EXAMEN DE PRÉVENTION EN SANTÉ (EPS)



L'examen de prévention en santé (EPS), dispensé par l'équipe pluridisciplinaire du Centre d'Examens de Santé de l'Assurance Maladie, est totalement pris en charge.

Il est destiné en priorité aux personnes de plus de 16 ans, éloignées du système de santé et en

situation de précarité, qui ne bénéficient pas d'un suivi médical régulier, ni des dispositifs d'offre de prévention organisée comme les dépistages des cancers par exemple.

EN PRATIQUE :

Lors de l'examen de prévention en santé, un point global sur l'état de santé est fait (analyses de biologie, vue, tension, examen dentaire, ...). Ce bilan permet de poser des questions à une équipe médicale en toute confidentialité, d'être informé et orienté si des besoins de soins sont nécessaires. Les médecins peuvent également réaliser un rattrapage vaccinal si besoin, un dépistage

des infections à Chlamydiae et un frottis pour les femmes.

INFOS PARTENAIRES :

Pour promouvoir ce dispositif, la CPAM organise des campagnes d'invitations ciblées et des séances d'information. Le Centre d'Examens de Santé accueille les assurés à Lucé du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00 – 27 rue d'Aquitaine – 28110 Lucé.

✉ CONTACT

Pour réaliser un examen de prévention en santé, contactez :

Le Centre d'Examens de Santé au 02 37 25 62 30

ou par mail : secretariat-ces.cpam-eure-et-loir@assurance-maladie.fr



LE SERVICE SOCIAL DE L'ASSURANCE MALADIE

Le service social de l'Assurance Maladie propose un accompagnement psychosocial aux assurés présentant des risques de désinsertion sociale et/ou professionnelle liés aux retentissements de la maladie.

EN PRATIQUE :

Ses offres de service se déclinent autour de 4 axes :

> **Sécuriser le parcours en santé** : en lien avec la mission accompagnement en santé, le service social réalise un travail de remobilisation des assurés présentant des situations complexes, générant des renoncement aux soins et à la prévention.

Il propose également un accompagnement aux personnes atteintes de pathologies lourdes qui éprouvent des difficultés à gérer les conséquences sociales de leur maladie.

> **Stabiliser le retour à domicile après hospitalisation** : l'intervention vise principalement à limiter les risques sociaux de réhospitalisation. Il intervient prioritairement auprès des bénéficiaires du dispositif PRADO.

> **Prévenir la désinsertion sociale et professionnelle** : au sein de l'Assurance Maladie, le service social est le référent

privilegié de l'assuré en arrêt de travail dans son projet de reprise, en coordination avec les autres acteurs.

Il s'agit de mettre en œuvre, avec l'accord de l'assuré, une intervention permettant de l'aider à évaluer sa situation et construire un projet professionnel adapté à son état de santé et à ses potentialités (connaissance et compréhension des droits, explication du rôle des acteurs, remobilisation en facilitant l'aménagement ou l'élaboration du projet professionnel, conseil et accompagnement vers les actions à engager durant l'arrêt)

> **Agir pour le bien vieillir** : le service social intervient prioritairement auprès des assurés nouveaux retraités, en situation de fragilité et dans le cadre des RDV prévention jeune retraité, réalisés par le Centre d'Examens Santé.

Une offre est réalisée également auprès des bénéficiaires de l'ASIR (aide aux retraités en situation de rupture).

CONTACT

Vous pouvez adresser des assurés qui présentent des critères de fragilité au service social.
servicesocial.chartres@carsat-centre.fr



LES SERVICES EN LIGNE DE L'ASSURANCE MALADIE



MON COMPTE AMELI

L'assuré peut réaliser de nombreuses démarches en ligne 24 h/24 sans se déplacer grâce au compte ameli.

Il peut par exemple : consulter ses remboursements ou suivre le paiement de ses indemnités journalières, commander une carte Vitale, demander une carte européenne d'Assurance Maladie, télécharger ses documents, déclarer une modification de coordonnées, déposer un certificat médical, poser des questions grâce au chatbot ou par email, recevoir des messages de sa caisse d'Assurance Maladie, accéder à des conseils, des offres en prévention, des informations en santé. Le compte ameli est accessible sur internet (<https://assure.ameli.fr/>)

ou via l'appli sur smartphone.

Des ordinateurs en libre-service sont disponibles de 8 h 30 à 17 h 00, dans les points d'accueil de Chartres et Dreux pour accéder à ameli.fr, et aux organismes de sécurité sociale.



Mon Espace Santé est un espace numérique ouvert automatiquement pour chaque assuré, sauf opposition expresse de sa part. Il contient l'ancien Dossier Médical Partagé (DMP) et le carnet de santé numérique qui conserve et sécurise les informations de santé : traitements en cours, résultats d'exams, allergies...

Il propose également d'autres services comme une messagerie sécurisée qui permet aux professionnels de santé d'échanger avec leur patient de façon sécurisée, un service d'agenda en ligne pour les RDV médicaux, et un catalogue d'applications utiles pour la santé, sélectionnées par l'Etat.

Son intérêt est de favoriser et faciliter la coordination des soins du patient, en permettant un partage d'informations médicales entre tous les professionnels de santé qu'il est amené à consulter dans le cadre de son parcours de soins. L'Espace Santé est le nouvel espace numérique personnel et sécurisé dédié à la santé de l'assuré.

AUTRES SERVICES EN LIGNE

L'Assurance Maladie met également à disposition des employeurs et des professionnels de santé, des téléservices spécifiques pour simplifier certaines de leurs démarches.

Pour plus d'informations :

Contactez les délégués numérique en santé pour les professionnels et les établissements de santé :

dns28.cpam-eure-et-loir@assurance-maladie.fr

ou les délégués employeurs :

contact-entreprises.cpam-eure-et-loir@assurance-maladie.fr

Ne pas jeter sur la voie publique - Crédits photos : Shutterstock - Pixabay - The Noun Project - Istock - Impression : Easyflyer - 21 rue de la Fonderie - 45073 Orléans

